

LETTRE OUVERTE

**Ministre de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique**

À l'attention de Monsieur Éric Lombard
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le jeudi 5 juin 2025

Monsieur le Ministre,

Alors que la France s'est engagée résolument dans la décarbonation de son parc résidentiel, les professionnels de la maintenance en génie climatique, représentés par le SYNASAV, souhaitent vous alerter sur une contradiction majeure entre les ambitions de l'État et la réalité technique du terrain.

Le Président Emmanuel Macron a fixé l'objectif de 1 million de pompes à chaleur (PAC) produites et installées en France par an d'ici à 2027. Pourtant, en 2024, seulement 182 648 PAC air/eau ont été installées, marquant une baisse de 40,4 % par rapport à l'année précédente. Les prévisions pour 2025 ne permettent pas de combler ce retard.

Le parc installé dépasse 3 millions de PAC en France. Le marché vise une progression annuelle à deux chiffres, mais reste très dépendant de la fiabilité perçue des équipements par les propriétaires et les utilisateurs. Dans ce contexte, chaque frein supplémentaire à la filière affaiblit cette ambition collective.

Le projet d'arrêté, dont la consultation publique s'est éteinte hier, visant à exclure le débouage des circuits de chauffage alimentés par pompe à chaleur du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), va à contre-courant de tous les objectifs de performance, de fiabilité et d'acceptabilité des PAC. Rappelons qu'un tiers des pannes sont pourtant dues à une mauvaise qualité de l'eau.

Exclure cette prestation de débouage des PAC du champ des CEE, en modifiant les fiches BAR-SE-108 et SE-109, revient à pénaliser la maintenance curative et préventive pourtant pivots de la longévité de ces équipements. C'est en contradiction avec les objectifs du Gouvernement qui recherche un déploiement massif de cette technologie vertueuse que nous soutenons. C'est à contre sens avec le discours officiel.

Le coût d'une panne liée à l'embouement est en moyenne 2 à 3 fois supérieur à celui d'un débouage préventif. Par conséquent, supprimer cette opération préventive revient à saper les fondations techniques de la transition énergétique et donc du déploiement des solutions thermodynamiques, tout en générant des contre-références délétères à l'image d'une technologie portant salvatrice écologiquement parlant. Pouvons-nous nous le permettre, alors même que certains de nos grands industriels qui ont joué le jeu de cette technologie paient le prix fort avec des centaines de suppressions d'emplois annoncées ?

Avec plus de 15 millions d'interventions annuelles sur des équipements dont la part des PAC est sans cesse plus importante, les entreprises du SYNASAV sont en première ligne et souhaitent être écoutées.

Monsieur le Ministre, le SYNASAV vous demande solennellement la réintégration des opérations de débouage pour les PAC dans les fiches CEE BAR-SE-108 et BAR-SE-109. Nous vous invitons à ouvrir un véritable dialogue avec les professionnels du terrain du génie climatique, garants de la réussite de votre politique énergétique, et maillons essentiels avec les utilisateurs finaux.

Nous restons à votre disposition pour engager ce dialogue sans délai.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Cyril RADICI
Directeur général

